Concernant plus précisément ce troisième conseil de promotion des inspecteurs stagiaires :

Nous avons pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexes. Ce rapport succinct nous interroge sur plusieurs points :

 Le nombre important de résultat « non acquis » et « en cours d'acquisition » sur l'UC3 des blocs GF et CF nous interpelle avec un taux de près de 40 % de stagiaires concernés. En GPE, l'UC2 n'a pas été acquise par plus de 60 % des stagiaires. En SPL la situation est aussi problématique avec l'UC 2 (30%). Quelle analyse l'Enfip tire t -elle de ces résultats ?

 Sur les résultats des différents blocs en matière d'UC, nous aurions voulu connaître le nombre exact de stagiaires au rattrapage et leurs résultats. Est-ce que l'ENFIP a pu faire une analyse afin de mieux comprendre pourquoi ils sont allés au rattrapage ?

 S'agissant du document 3, il est inexploitable en l'état. En effet, nous n'avons ni le taux de réponse, ni le détail du taux de satisfaction entre les différents items que pouvaient choisir les stagiaires. Par conséquent, il n'est pas possible d'interpréter de tels résultats.

 Sur le document 4, il semble qu'il manque un graphique à la question 3 « disposez vous du matériel, nécessaire à l'accomplissement de votre travail ? »

 De plus, nous sommes étonnés de constater que 16 % des stagiaires ne soient pas installés sur un service de même nature que la formation suivie. Surtout que le bloc suivi à l'école engage les collègues pour une durée de trois ans.

Pour la CGT FP l'affectation doit avoir lieu à l'issue de la formation, elle revendique d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général de mutation des titulaires à l'ancienneté administrative re-calculée, ce qui éviterait la situation des 16 %.

D'ailleurs, dans la liste des difficultés rencontrées, une des plus récurrentes concerne les stagiaires subissant un décalage entre la formation suivie en bloc fonctionnel et le service dans lequel se déroule le stage pratique probatoire.

 Sur l'accompagnement durant la formation pratique probatoire, de quel accompagnement parlez-vous ? Celui du tuteur, du référent ENFIP ? La question manque de clarté.

Nous venons d'apprendre, sans que cela soit officiel, un retour en présentiel à compter de fin juin d'une partie des stagiaires sur les établissements de Clermont et Noisiel.

Si pour la CGT favoriser la formation en présentiel doit être la priorité, il n'en demeure pas moins que l'école ne doit pas exposer les stagiaires à la pandémie. Nous avons eu connaissance de ce retour en établissement alors même que la plupart des stagiaires concernés n'ont reçu aucune convocation, et ni les directions ou chefs de service n'en ont été informés.

L'imminence de ce retour nous interpelle, elle laisse peu de temps aux collègues pour s'organiser sachant que rien n'est fait pour les arranger en termes de distance (les stagiaires en BDV et BRV seraient convoqués à Clermont, stagiaires majoritairement affectés en RIF), encore une fois la communication est absente de la part de l'ENFIP. Certes la situation sanitaire s'améliore, mais la pandémie est toujours là. L'ENFIP n'a eu de cesse de dire que la santé des stagiaires était la priorité, pourtant elle se prépare à les mettre en danger, pourquoi? 24h de cours «indispensables» à nos futures missions ou pour une opération de marketing ?

La CGT FiP exige que les stagiaires reviennent en stage dans des conditions sanitaires adéquates en leur permettant de le suivre au plus près de chez eux. De plus nous aimerions des précisions sur les

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

publics concernés (quels blocs fonctionnels les DNS sont-elles impactées? Quel sort pour les personnes vulnérables ?

Aussi, nous nous étonnons que l'indemnité des personnes vulnérables ait été suspendue du 7 au 16 mai alors qu'ils avaient été placés en autorisation d'absence par l'ENFiP et nous exigeons que cette indemnité leur soit versée au même titre que les autres stagiaires.

Enfin, à plusieurs reprises nous avons interpellé la DG sur la prise en charge réelle des frais de déménagement engagés par certains collègues pour rejoindre leur affectation. Nous exigeons une prise en charge réelle au moment où les stagiaires s'installent pour dérouler leur stage pratique probatoire et non à leur titularisation.

fichiers: Télécharger dl_3e_conseil_promo_is_09_06_2021-2.pdf (265.55 Ko)
Colonne de droite publique: Écoles/Stagiaires/formation/concours
Public: Conseil de promo

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank